MAIRIE DE PARIS **DIRECTION DES FINANCES**

SOUS-DIRECTION DES FINANCES
Bureau de la synthèse budgétaire

OBJET : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012

2012 DF 35

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La décision modificative n°1 de la ville de Paris pour 2012 que vous avez adoptée lors de la séance du Conseil de Paris des 19 et 20 mars 2012 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
  - à 6 536,21 M€ pour les autorisations de programme,
  - à 2 423,53 M€ pour les crédits de paiement,

- pour le budget de fonctionnement à 5 318,15 M€ (sans changement par rapport au budget primitif).

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - à 6 709,43 M€ pour les autorisations de programme,
  - à 3 017,40 M€ pour les crédits de paiement.

- le budget de fonctionnement à 5 540,13 M€.

Ce budget supplémentaire intègre les résultats du compte administratif de l'exercice 2011 que vous avez adopté à la séance de juin dernier.

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....5

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....7

SOUS-TITRE I – LA RECAPITULATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT.....7

SOUS-TITRE II – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....8

SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....12

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....14

2ÈME PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....19

TITRE I – LES RECETTES.....21

TITRE II – LES DÉPENSES.....24

3ÈME PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....27

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Document budgétaire)

PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
(Individualisation des autorisations de programme)

1ère Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dotations budgétaires votées au titre de la décision modificative n°1 intervenue lors de la séance du Conseil Municipal des 19 et 20 mars 2012 s'établissent :

- à 6 536,21 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 2 423,53 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, les autorisations de programme ;
- au TITRE II, les crédits de paiement.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – LA RECAPITULATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 26 février et le 10 juin 2012. Ces mouvements sont les mouvements de crédits d'engagement qui ont été effectués au niveau de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 26 février et le 10 juin (en €)
13000	Immobilier, logistique et Transports	332 516
21000	Patrimoine et architecture	4 978
23000	Espaces verts et environnement	35 330
30000	Familles et petite enfance	-53 162
40000	Affaires culturelles	41 693
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 583
61000	Voirie et déplacements	968
64000	Propreté et eau	-18 144
65000	Logement et habitat	20 351
80000	Affaires scolaires	2 191
88000	Jeunesse et sports	138 281
Missions organiques		**507 584**
90004	Opérations sous mandat	3 991
Missions transversales		**3 991**
TOTAL		**511 575**

Ces mouvements correspondent exclusivement à des régulations techniques suite à l'adoption du compte administratif 2011 définitif par votre assemblée.

SOUS-TITRE II - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée au présent budget supplémentaire :

Missions	Libellés	Autorisations de programme BS 2012	
		Dépenses	Recettes
02000	Secrétariat général	200 000	0
03000	Inspection générale	5 000	0
12000	Achats	100 000	0
13000	Immobilier, logistique et Transports	5 750 000	0
14000	Usagers, citoyens et territoires	80 000	0
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	220 000	0
21000	Patrimoine et architecture	31 088 500	0
23000	Espaces verts et environnement	15 707 000	5 588 000
30000	Familles et petite enfance	8 699 000	0
40000	Affaires culturelles	10 229 000	2 927 638
51000	Finances	10 400	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	925 000	0
60000	Urbanisme	42 473 000	0
61000	Voirie et déplacements	12 016 000	794 384
64000	Propreté et eau	150 000	0
65000	Logement et habitat	450 000	0
80000	Affaires scolaires	23 162 806	0
88000	Jeunesse et sports	4 040 000	1 350 000
Missions organiques		**155 305 706**	**10 660 022**
90000	Dons et legs	250 000	800 000
90001	Etudes	690 000	0
90002	Grands projets de rénovation urbaine	2 963 000	2 447 000
90004	Opérations sous mandat	0	16 440 922
90005	Schéma directeur informatique	1 975 000	0
90006	Compte foncier	3 935 000	347 000
90007	Avances de trésorerie	5 190 000	0
90010	Subventions d'équipement	1 590 800	4 164 800
90011	Avances sur marchés	810 000	810 000
Missions transversales		**17 403 800**	**25 009 722**
TOTAL GENERAL		**172 709 506**	**35 669 744**

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence.

Une inscription complémentaire de **155,31 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques.

La répartition par mission en est principalement la suivante :

URBANISME..... 42,47 M€

Ce montant inclut 29,37 M€ pour les acquisitions d'emprises publiques au sein de la ZAC « Paris Rive Gauche » (montant partiellement compensé par 24,75 M€ de produits de cessions, inscrits en CP uniquement) et 13 M€ pour la recapitalisation de la SEMAVIP.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE..... 31,09 M€

Ce montant correspond principalement aux inscriptions nécessaires pour l'aménagement de la Halle Pajol :

- 28,2 M€ suite au changement de cadre juridique pour la construction de l'auberge de jeunesse (montant compensé par 16,44 M€ de recettes et par un redéploiement à partir des subventions d'équipement de la Direction de la Jeunesse et des Sports) ;
- 1,5 M€ pour la réalisation d'une centrale solaire (part Ville).

S'y ajoute notamment 1 M€ pour la mise aux normes réglementaires du parc des ascenseurs de la collectivité.

AFFAIRES SCOLAIRES.....23,16 M€

L'inscription proposée inclut 12,11 M€ pour la construction d'une école maternelle au sein de la ZAC Clichy Batignolles et 6,51 M€ pour la restructuration de l'ancienne école rue Dombasle. S'y ajoutent notamment 1,84 M€ pour l'extension de l'école rue des Tourelles, 1,68 M€ pour la surélévation de l'école rue Simplon et 0,8 M€ pour l'entretien des établissements du 1er degré.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....15,71 M€

Ces montants concernent principalement la création d'un jardin dans le cadre de l'opération Clichy Batignolles (7,04 M€), le déménagement des serres d'Auteuil (4,41 M€), les travaux de consolidation du plateau Joffre pour permettre l'accueil d'événements sur la pelouse du Champ de Mars (1,5 M€) et l'hippodrome d'Auteuil (1,05 M€).

VOIRIE ET DEPLACEMENTS.....12,02 M€

Ce montant comprend notamment une inscription de 10,71 M€ pour la modernisation des horodateurs, ainsi que 2,92 M€ pour l'opération de réaménagement de la place de la République (en partie financée par redéploiement).

AFFAIRES CULTURELLES.....10,23 M€

Ces montants comprennent notamment 4,1 M€ pour la mise en sécurité des édifices cultuels, 3,95 M€ pour le théâtre Daviel, et 1,17 M€ pour la création d'une Maison des pratiques artistiques amateurs rue Bréguet.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE.....8,70 M€

Il est notamment proposé d'inscrire 7,19 M€ pour la construction de deux crèches dans la ZAC Clichy Batignolles.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS.....5,75 M€

Ce montant correspond au Schéma directeur des implantations administratives, afin de permettre la numérisation des archives dans le cadre du déménagement de la Direction de l'Urbanisme.

JEUNESSE ET SPORTS.....4,04 M€

Ce montant concerne à titre principal la mise en place d'une société pour la gestion du Carreau du Temple, avec 0,21 M€ au titre de la prise de participation de la Ville dans le capital, 1,35 M€ d'avances en compte courant d'associé (montant équilibré en recettes) et 1,35 M€ pour le versement d'une subvention d'équipement. S'y ajoute 1 M€ d'ajustement pour la rénovation de la piscine de la Butte aux cailles.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines.
Une inscription complémentaire de **17,40 M€** est proposée au titre des missions transversales.
La répartition par mission en est principalement la suivante :

AVANCES DE TRÉSORERIE.....5,19 M€

Cette inscription sur le budget de la DDEEES correspond à l'augmentation de capital de la SEMAEST dans le cadre de l'opération Vital'Quartier (2,95 M€) et à une avance en compte courant d'associé en vue de la création d'une filiale foncière (2,24 M€).

COMPTE FONCIER.....3,94 M€

Cette inscription concerne essentiellement le versement d'une subvention à la CPCU pour la dépollution de terrains à La Villette (3,59 M€).

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE.....2,96 M€

Ce montant inclut notamment 1,96 M€ d'ajustement du montant de l'AP prévue pour la dépollution du futur jardin Cambrai, dans le cadre de la ZAC Michelet.

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE..... 1,98 M€

Il s'agit principalement d'un ajustement d'AP compte tenu des besoins pour les équipements d'extrémité (2,37 M€).

Il est par ailleurs proposé de procéder à une restitution sur l'AP « TETRA » (-1,55 M€), le budget de la DSTI ne portant que la part forfaitaire du marché, le reste des dépenses étant financé par les directions opérationnelles.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....1,59 M€

Il est notamment proposé d'inscrire 9,17 M€ au titre des crèches associatives (budget DFPE) et 6,97 M€ pour la reconstruction du pont Masséna (budget DVD).

Par ailleurs, une restitution de -16,52 M€ est prévue suite au changement de cadre juridique pour la réalisation de l'auberge Pajol (budget DJS).

SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote du présent budget supplémentaire est prévu à **6 709,43 M€**, selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM1	6 536 213 480,05	3 110 028 006,62
Autorisations de programme BS 2012 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	173 221 081,24	35 669 744,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2012	**6 709 434 561,29**	**3 145 697 750,62**

Les montants de **6 709,43 M€** en dépenses et **3 145,70 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote du présent budget supplémentaire nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2011.

Le tableau page suivante retrace, par mission organique et par mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en € :

Missions	Stock net après DM1	Total BS 2012 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après BS 2012
Cabinet du Maire	20 049,68	0,00	20 049,68
Secrétariat général	22 262 295,97	200 000,00	22 462 295,97
Inspection générale	19 749,31	5 000,00	24 749,31
Sécrétariat général du conseil de Paris	63 160,56	0,00	63 160,56
Systèmes et technologies de l'information	10 694 526,42	0,00	10 694 526,42
Information et communication	147 114,61	0,00	147 114,61
Prévention et protection	1 662 997,72	0,00	1 662 997,72
Affaires juridiques	328 647,05	0,00	328 647,05
Ressources humaines	1 012 918,18	0,00	1 012 918,18
Achats	0,00	100 000,00	100 000,00
Immobilier, logistique et Transports	93 675 447,20	6 082 515,83	99 757 963,03
Usagers, citoyens et territoires	7 774 147,67	80 000,00	7 854 147,67
Politique de la Ville et de l'intégration	236 620,87	220 000,00	456 620,87
Patrimoine et architecture	1 321 402 461,18	31 093 477,67	1 352 495 938,85
Espaces verts et environnement	157 637 744,38	15 742 330,32	173 380 074,70
Familles et petite enfance	308 681 358,53	8 645 837,70	317 327 196,23
Action sociale, enfance et santé	3 171 063,64	0,00	3 171 063,64
Affaires culturelles	347 716 179,07	10 270 693,01	357 986 872,08
Finances (services financiers communs)	17 284 754,35	0,00	17 284 754,35
Finances	906 365,03	10 400,00	916 765,03
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	55 956 996,77	927 583,36	56 884 580,13
Urbanisme	127 852 708,69	42 473 000,00	170 325 708,69
Voirie et déplacements	842 370 153,64	12 016 967,68	854 387 121,32
Propreté et eau	79 840 114,52	131 855,83	79 971 970,35
Logement et habitat	8 668 006,58	470 351,11	9 138 357,69
Affaires scolaires	348 027 678,99	23 164 996,66	371 192 675,65
Jeunesse et sports	446 695 354,51	4 178 280,75	450 873 635,26
Missions organiques	**4 204 108 615,12**	**155 813 289,92**	**4 359 921 905,04**
Dons et legs	5 307 313,05	250 000,00	5 557 313,05
Etudes	26 833 554,10	690 000,00	27 523 554,10
Grands projets de rénovation urbaine	170 884 716,00	2 963 000,00	173 847 716,00
Action en faveur des personnes handicapées	13 208 374,49	0,00	13 208 374,49
Opérations sous mandat	39 461 885,28	3 991,32	39 465 876,60
Schéma directeur informatique	84 202 467,36	1 975 000,00	86 177 467,36
Compte foncier	464 772 908,28	3 935 000,00	468 707 908,28
Avances de trésorerie	8 000 000,00	5 190 000,00	13 190 000,00
Subventions d'équipement	1 512 403 961,48	1 590 800,00	1 513 994 761,48
Avances sur marchés	7 029 684,89	810 000,00	7 839 684,89
Missions transversales	**2 332 104 864,93**	**17 407 791,32**	**2 349 512 656,25**
TOTAL GENERAL	**6 536 213 480,05**	**173 221 081,24**	**6 709 434 561,29**

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		**546 298 435**	**380 160 435**
10	Dotations et fonds divers	0	800 000
13	Subventions d'investissement	0	2 104 028
16	Emprunts et dettes assimilées	2 645	-174 138 000
20	Immobilisations incorporelles	-81 603	0
204	Subventions d'équipement versées	-2 675 000	4 164 800
21	Immobilisations corporelles	25 652 308	0
23	Immobilisations en cours	29 791 883	0
26	Participations et créances rattachées	16 500 000	0
27	Autres immobilisations financières	7 000 000	9 205 000
45	Opérations pour compte de tiers	9 033 820	16 440 922
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	24 750 000
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	461 074 382	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	496 833 685
OPERATIONS D'ORDRE		**47 570 239**	**213 708 239**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 500 000	7 500 000
041	Opérations patrimoniales	25 070 239	25 070 239
021	Virement de la section de fonctionnement	0	181 138 000
Total général		**593 868 674**	**593 868 674**

Ce tableau retrace l'ensemble des nouvelles inscriptions des directions, ainsi que les mouvements d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Les écritures comptables concernant la reprise cumulée du compte administratif 2011 et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement y figurent également.

En dehors des mouvements financiers (emprunt) et de la reprise du déficit cumulé, les crédits réels sont portés à 1 601,89 M€. Ce montant est ramené à 1 543,54 M€ après neutralisation des opérations équilibrées en dépenses et en recettes inscrites en DM1 et au BS, contre 1 503,67 M€ au budget primitif. L'augmentation est principalement due à l'inscription obligatoire des restes à réaliser (RAR).

En complément de la présentation imposée par la M14, le tableau ci-après présente la répartition des opérations par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	**546 298 435**	**380 160 435**
Patrimoine et architecture	21 067 722	16 440 922
Familles et petite enfance	3 975 000	0
Affaires culturelles	0	2 904 028
Finances (services financiers communs)	488 832 713	322 695 685
Urbanisme	29 373 000	32 605 000
Jeunesse et sports	3 050 000	5 514 800
OPERATIONS D'ORDRE	**47 570 239**	**213 708 239**
Action sociale, enfance et santé	1 182 129	1 182 129
Affaires culturelles	823 610	823 610
Affaires scolaires	170 500	170 500
Finances (services financiers communs)	45 047 000	211 185 000
Urbanisme	347 000	347 000
TOTAL	**593 868 674**	**593 868 674**

A/ LES OPERATIONS REELLES

1 – Les dépenses

Les mouvements les plus importants concernent :

URBANISME

L'inscription en dépenses correspond aux acquisitions au sein de la ZAC Paris Rive Gauche. Elle est partiellement compensée par 24,75 M€ de recettes au même titre.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

Les inscriptions proposées sont destinées à permettre l'aménagement de la Halle Pajol, compte tenu notamment d'un changement de cadre juridique :

- 16,44 M€ (équilibrés en recettes) sont nécessaires pour la réimputation en chapitre 23 de mandats déjà émis en chapitre 45 ;
- 2,23 M€ (équilibrés par des recettes à la DJS) sont nécessaires au titre des mandats restant à émettre en chapitre 45 ;
- enfin, un complément de 2,4 M€ est nécessaire pour la construction d'une centrale solaire.

JEUNESSE ET SPORTS

Il est proposé d'inscrire 1,7 M€ (équilibrés en recettes) pour permettre l'aménagement de la Halle Pajol.

S'y ajoute 1,35 M€ (également équilibré en recettes) au titre de l'avance en compte courant d'associé à consentir à la société pour la gestion du Carreau du Temple.

Famille et petite enfance

Il est proposé d'inscrire 3,97 M€ au titre des subventions aux crèches associatives dans le cadre de la réalisation du programme des 4 500 places.

Finances (services communs)

Il est procédé à des ajustements techniques entre chapitres pour permettre à la collectivité de faire face à ses besoins prévisionnels : au total, les inscriptions sont ajustées de -8 M€ sur le budget de la Ville, pour permettre une réévaluation du même montant sur le budget du Département.

2 – Les recettes (hors mouvements financiers)

Il s'agit principalement de montants équilibrés en dépenses :

- 24,75 M€ sur le budget de la Direction de l'Urbanisme au titre du montage de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 20,6 M€ sur le budget de la Direction du Patrimoine et de l'architecture (16,44 M€) et de la Direction de la Jeunesse et des sports (4,16 M€) au titre de la Halle Pajol ;
- 1,35 M€ sur le budget de la Direction de la Jeunesse et des sports au titre du Carreau du Temple.

S'y ajoutent 10,76 M€ de recettes supplémentaires permettant de financer intégralement les inscriptions nouvelles proposées dans le cadre de ce budget supplémentaire :

- 7,9 M€ sur le budget de la Direction de l'Urbanisme au titre du remboursement d'avances par les sociétés d'aménagement ;
- 2,86 M€ sur le budget de la Direction des Affaires culturelles au titre de divers co-financements et du mécénat.

3 – Les recettes financières

En dépenses, il s'agit principalement de la reprise du déficit cumulé qui passe de 449,44 M€ au compte administratif 2010 à 461,07 M€ au compte administratif 2011. S'y ajoute l'inscription obligatoire des restes à réaliser (35,76 M€). Par ailleurs, la dotation d'investissement versée aux ESA est minorée de 0,98 M€ (transferts aux directions pour des projets co-financés).

En recettes, il s'agit de l'affectation au compte 1068 d'une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 496,83 M€.

L'autorisation d'emprunt est minorée de 174,14 M€.

Ce montant correspond à la totalité du complément d'autofinancement (dotation aux amortissements et virement de la section de fonctionnement) dégagé dans le cadre de ce budget supplémentaire, soit 166,14 M€, auquel s'ajoute le transfert de 8 M€ en provenance du budget du Département.

B/ LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M14 retrace trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui retracent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Le tableau ci-dessous retrace, en dépense et en recette, les mouvements correspondants :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
	OPERATIONS D'ORDRE	**47 570 239**	**213 708 239**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 500 000	7 500 000
041	Opérations patrimoniales	25 070 239	25 070 239
021	Virement de la section de fonctionnement	0	181 138 000

1 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections

Il est proposé un mouvement équilibré en dépenses et en recettes de 22,5 M€ correspondant à l'actualisation des imputations de la provision pour risques et charges.

L'inscription en recettes est par ailleurs minorée de 15 M€ au titre d'un ajustement des dotations aux amortissements (mouvement compensé par une majoration du même montant de la dotation Département).

2 - Les opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement concernent principalement les opérations patrimoniales suivantes :

- sur FIN, 22,55 M€ pour permettre l'intégration des dons et legs (13 M€) ainsi que la réintégration des frais d'études et d'insertion (9,55 M€), conformément à la réglementation comptable en vigueur ;
- pour la DASES, 1,18 M€ au titre du centre social Saint Lazare pour permettre la réintégration dans le patrimoine de la Ville des dépenses réalisées en délégation de maîtrise d'ouvrage, conformément à la réglementation comptable en vigueur.

3 – Le virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement est majoré de 181,14 M€.

Au total, l'autofinancement (dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement) est majoré de 166,14 M€.

2ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Voté à la séance du Conseil de décembre 2011, le budget primitif de fonctionnement de la Ville n'a pas été modifié par la décision modificative n°1 votée en mars dernier. Il s'établit donc à 5 318,15 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 221,97 M€. Le résultat 2011 de la section de fonctionnement y figure pour 193,51 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- fiscalité.....+ 8,24 M€
- dotations et participations .....- 19,96 M€
- produits d'exploitation.....+ 16,80 M€
- produits exceptionnels.....+ 0,88 M€
- reprises sur provisions.....+ 22,50 M€
- excédent de fonctionnement reporté.....+ 193,51 M€

+ 221,97 M€

en dépenses :

- fonctionnement des services, dont 37,40 M€ au titre des RAR.....+ 55,25 M€
- participations.....- 9,10 M€
- charges exceptionnelles.....+ 0,15 M€
- atténuations de produits.....- 12,97 M€
- prélèvements sur ressources.....+ 188,64 M€

+ 221,97 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour le budget supplémentaire de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BP 2012	Variation du BS 2012	Montant nouveau budget 2012
FISCALITE	**2 971 621 979,00**	**8 238 714,00**	**2 979 860 693,00**
Impôts directs locaux	2 032 418 619,00	8 238 714,00	2 040 657 333,00
Taxes directes assimilées	538 723 360,00	0,00	538 723 360,00
Autres impôts	400 480 000,00	0,00	400 480 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**1 481 551 581,00**	**-19 959 922,00**	**1 461 591 659,00**
Concours de l'Etat	1 330 208 350,00	-21 886 750,00	1 308 321 600,00
Dotations de compensation	*49 753 460,00*	*-479 319,00*	*49 274 141,00*
Dotation globale de fonctionnement	*1 264 414 810,00*	*-21 407 431,00*	*1 243 007 379,00*
Dotation globale de décentralisation	*15 689 080,00*	*0,00*	*15 689 080,00*
Dotation spéciale instituteurs	*351 000,00*	*0,00*	*351 000,00*
Autres participations	151 343 231,00	1 926 828,00	153 270 059,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	**812 670 924,00**	**16 797 176,00**	**829 468 100,00**
Ventes de produits et de services	301 970 483,00	2 693 134,00	304 663 617,00
Travaux en régies	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
Autres produits de gestion courante	506 700 441,00	14 104 042,00	520 804 483,00
PRODUITS FINANCIERS	**4 765 237,00**	**0,00**	**4 765 237,00**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**6 455 000,00**	**882 665,00**	**7 337 665,00**
ATTENUATION DE CHARGES	**19 860 000,00**	**0,00**	**19 860 000,00**
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	**21 230 000,00**	**22 500 000,00**	**43 730 000,00**
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	**0,00**	**193 516 154,86**	**193 516 154,86**
TOTAL	**5 318 154 721,00**	**221 974 787,86**	**5 540 129 508,86**

L'inscription de 221,97 M€ proposée au budget supplémentaire de 2012 résulte des mouvements suivants :

Sur la fiscalité, la variation de + 8,24 M€ sur les impôts directs locaux résulte du solde entre la forte progression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) plus importante que celle prévue au BP 2012 générant un gain de + 13,6 M€ et la baisse de 5,2 M€ sur les impôts directs locaux hors CVAE. Les autres impôts directs locaux affectés à la commune depuis la réforme de la taxe professionnelle que sont l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) évoluent peu : - 0,2 M€.

A taux inchangés, l'hypothèse finale de revalorisation nominale des bases de taxes foncières et d'habitation adoptée par le Parlement est de 1,8% contre 2% retenue au BP. En revanche, alors que l'hypothèse de variation physique des bases de taxes foncières sur le bâti et de cotisation foncière des entreprises (CFE) s'avère inférieure aux projections du budget primitif à 0,3% contre 0,4%, celle des bases de taxe d'habitation est supérieure : 0,5% contre 0,4%.

On constate ainsi les variations suivantes sur les impôts directs locaux hors CVAE :

- Stabilité du montant de la taxe d'habitation à 696 M€ ;
- Baisse de la taxe foncière sur le bâti de 1,5 M€ à 583,3 M€ et de la CFE de 4,2 M€ à 284,7 M€ ;
- Augmentation des taxes sur le foncier non bâti de 0,5 M€.

Enfin, l'IFER et la TASCOM, d'un montant respectif de 7 et 15 M€, ont été ajustés pour -0,2 M€.

Sur les concours de l'état, la minoration de 21,89 M€ concerne la DGF et dans une moindre mesure, les dotations de compensation.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'Etat perçue par la Ville de Paris. Elle s'établira à 1 243,0 M€, contre 1 264,4 M€ inscrit au budget primitif 2012.

Le montant notifié est inférieur à celui prévu au budget primitif (-21,4 M€) adopté avant le vote de la loi de Finances. Dans le cadre d'un gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités, la revalorisation de certaines composantes dont ne bénéficie pas Paris (dotations de péréquation et d'intercommunalité), se traduit par une diminution pour la collectivité parisienne, qui correspond de fait à une péréquation verticale.

Ainsi, l'écrêtement du complément de garantie s'applique sur une somme très importante (395,3 M€ en 2011, soit 31 % du montant de la DGF) et représente 13,6 M€ de perte à elle seule. En outre la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle gelée en valeur au BP est également écrêtée à 1,75%, ce qui représente – 8,4 M€. Enfin, la dotation de base augmente légèrement (+ 0,6 M€) en raison de la croissance attendue de la population, alors que la part superficie reste stable.

L'inscription pour 2012 au titre des dotations de compensation pour les impôts directs locaux est prévue à 49,3 M€ contre 49,8 M€, ce qui représente une baisse de 0,96 % par rapport au BP 2012 (-0,5 M€). Cet écart se décompose comme suit par dotation :

- La dotation de compensation au titre de la CET, qui représente 61% des dotations de compensation, recule de 0,4 M€ pour une inscription à hauteur de 30,4 M€ pour 2012 soit une diminution de 15,7 % par rapport au montant perçu en 2011 ;
- La dotation de compensation de la taxe sur le foncier bâti est inscrite à hauteur de 2,2 M€ pour 2012, soit une diminution de 2,5 % par rapport au montant perçu en 2011 ;
- La dotation de compensation de la taxe d'habitation (DCTH), stable au BP 2012 par rapport à l'exécution 2011, gagne 0,6 M€ soit un montant supérieur de 4,2 % à celui perçu en 2011;
- La dotation de compensation de la taxe sur les appareils automatiques a été supprimée (article 34 de la LFI 2012) dans le cadre de la contribution de 200 M€ des collectivités locales à l'effort supplémentaire de réduction des dépenses en 2012. L'inscription budgétaire était de 0,5 M€ ;
- La compensation de la perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est estimée à 0,8 M€ soit - 0,2 M€ par rapport au BP 2012.

Sur les autres participations, + 1,93 M€ dont 1,24 M€ au titre du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), 0,40 M€ remboursés par la région pour les travaux effectués dans les lycées municipaux et 0,29 M€ au titre du projet de coopération internationale Paris-Cotonou-Abidjan.

S'agissant du FIPHFP, l'inscription correspond, d'une part, au solde de la convention 2008/2011 pour 0,33 M€ et, d'autre part, à un acompte sur la convention 2012/2014 pour 0,91 M€.

Sur les produits d'exploitation, + 16,80 M€ dont 10,40 M€ au titre des redevances des établissements concédés et des concessions dans les espaces urbains dont le réseau filaire (9,76 M€ correspondant à des régularisations sur exercices antérieurs) ; 3,70 M€ au titre du remboursement par les mairies d'arrondissement des fluides, 2,40 M€ au titre de Vélib' en raison de l'amélioration des prévisions de recettes et 0,29 M€ pour les travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins.

Sur les produits exceptionnels, 0,88 M€ dont 0,30 M€ au titre de l'apprentissage équilibré en dépense et 0,58 M€ au titre des indemnisations dans le cadre de divers contentieux.

Les reprises des provisions constituées en 2003, 2007 et 2010 autorise une inscription de recettes de 22,50 M€ qui sera compensée par la constitution de nouvelles provisions pour un même montant.

Enfin, le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos, en l'occurrence 2011, doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2011 s'élève à 690,35 M€ l'affectation à la section d'investissement a été délibérée pour 496,83 M€, en conséquence, le solde de l'excédent cumulé, au 31 décembre 2011 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire, pour 193,52 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Compte tenu des inscriptions faites en recettes au présent budget, des dépenses d'un même montant peuvent être inscrites (221,97 M€).

Cette inscription intègre les restes à réaliser (RAR) de l'exercice 2011 pour une somme de 37,56 M€ inscrits à hauteur de :

- 37,31 M€ au chapitre 011 (charges à caractère général),
- 0,09 M€ au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),
- 0,16 M€ au chapitre 67 (charges exceptionnelles).

Les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées juridiquement mais non mandatées, non rattachées à l'exercice et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice. Leur montant est déterminé lors du compte administratif et détaillé dans l'annexe relative aux dépenses engagées et non entièrement mandatées (cf. annexe n°3 du CA 2011).

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des inscriptions :

LIBELLE	BP 2012	Variations BS 2012			Montant nouveau budget 2012
		BS proprement dit	restes à réaliser de 2011	Variation totale	
CHARGES DE PERSONNEL (y compris les collaborateurs des groupes d'élus)	**1 909 944 000,00**	**0,00**		**0,00**	**1 909 944 000,00**
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	**933 228 817,00**	**17 849 140,00**	**37 404 100,00**	**55 253 240,00**	**988 482 057,00**
Charges à caractère général	706 352 671,00	15 045 360,00	37 313 917,00	52 359 277,00	758 711 948,00
Autres charges de gestion courante	226 876 146,00	2 803 780,00	90 183,00	2 893 963,00	229 770 109,00
Subventions de fonctionnement	*203 343 906,00*	*2 803 780,00*		*2 803 780,00*	*206 147 686,00*
Autres charges	*23 532 240,00*	*0,00*	*90 183,00*	*90 183,00*	*23 622 423,00*
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	**1 518 002 414,00**	**-9 105 443,00**	**0,00**	**-9 105 443,00**	**1 508 896 971,00**
Département de Paris	625 257 684,00	-18 731 470,00		-18 731 470,00	606 526 214,00
Centre d'action sociale	316 900 000,00	6 000 000,00		6 000 000,00	322 900 000,00
Préfecture de Police	284 000 000,00	3 380 000,00		3 380 000,00	287 380 000,00
SYCTOM	128 531 000,00	0,00		0,00	128 531 000,00
Caisses des écoles	70 518 080,00	-465 530,00		-465 530,00	70 052 550,00
Enseignement privé	26 591 650,00	477 557,00		477 557,00	27 069 207,00
Crèches privées	41 390 000,00	0,00		0,00	41 390 000,00
Budget annexe de l'Assainissement	16 458 000,00	234 000,00		234 000,00	16 692 000,00
CNRACL	8 356 000,00	0,00		0,00	8 356 000,00
CHARGES FINANCIÈRES	**109 900 000,00**	**0,00**		**0,00**	**109 900 000,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**45 389 000,00**	**0,00**	**156 253,00**	**156 253,00**	**45 545 253,00**
ATTÉNUATION DE PRODUITS	**285 142 346,00**	**-12 967 651,00**		**-12 967 651,00**	**272 174 695,00**
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	**512 343 070,00**	**188 638 000,00**	**0,00**	**188 638 000,00**	**700 981 070,00**
Provisions	6 000 000,00	22 500 000,00		22 500 000,00	28 500 000,00
Amortissements	376 486 870,00	-15 000 000,00		-15 000 000,00	361 486 870,00
Autofinancement	129 856 200,00	181 138 000,00		181 138 000,00	310 994 200,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	**4 205 074,00**	**388,86**		**388,86**	**4 205 462,86**
TOTAL	**5 318 154 721,00**	**184 414 434,86**	**37 560 353,00**	**221 974 787,86**	**5 540 129 508,86**

Dans la suite du rapport, il sera uniquement question des inscriptions propres à ce budget supplémentaire, soit 184,41 M€.

Les charges à caractère général progressent de 15,05 M€. Les principales inscriptions sont :

- les fluides pour 4,32 M€ compte tenu de l'effet conjugué d'un début d'année rigoureux et de l'augmentation des prix de l'énergie,
- la propreté et les marchés de collectes pour 3,87 M€,
- Vélib' pour 2,40 M€ essentiellement pour le paiement de l'intéressement,
- le transfert des états spéciaux d'arrondissement vers le budget général d'achat de productions horticoles pour 0,56 M€ et de loyers pour 0,1 M€,
- la formation des agents pour 0,50 M€,
- le gardiennage pour 0,50 M€ dont 0,26 M€ pour le plan Grand Froid et 0,20 M€ pour le dispositif anti-squat,
- le contrat de performance énergétique des établissements scolaire pour 0,43 M€,
- le fonctionnement des lycées municipaux pour 0,30 M€,
- la formation des apprentis pour 0,30 M€ compte tenu des modifications intervenues dans les modalités de financement de la région,
- les travaux pour le compte de tiers dans les parcs et jardins pour 0,29 M€,
- le fonctionnement des piscines pour 0,24 M€.

Les subventions de fonctionnement progressent de 2,80 M€. Les principales inscriptions sont :

- 0,56 M€ au titre des fonds du Maire,
- 0,30 M€ pour la Philharmonie,
- 0,17 M€ pour l'EIVP.

1,62 M€ sont par ailleurs transférés depuis le budget du département pour le soutien à l'agence Paris Développement.

La ville de Paris participe au budget de plusieurs collectivités, organismes publics ou privés. A ce titre une minoration de l'inscription de 9,11 M€ est prévue au budget supplémentaire. Elle résulte de mouvements contraires :

Les inscriptions suivantes :

- 6 M€ pour le centre d'action sociale dont 5,60 M€ au titre des allocations et 0,40 M€ au titre du fonctionnement,
- 3,38 M€ pour la Préfecture de Police dont 2 M€ pour le fonctionnement des fourrières et 1,38 M€ pour les dotations aux amortissements,
- 0,48 M€ pour l'enseignement privé,
- 0,23 M€ pour le budget annexe de l'assainissement, en raison de la hausse de la TVA.

S'agissant des caisses des écoles, la minoration de 0,46 M€ résulte, d'une part d'un abondement de 0,37 M€ afin de compenser les baisses de recettes de 3 caisses suite à la réforme tarifaire des repas et, d'autre part, d'un transfert de 0,83 M€ au budget départemental, neutre budgétairement.

Et, enfin, une minoration de 18,73 M€ de la contribution à l'équilibre du budget du département.

Les atténuations de produits sont minorés de 12,97 M€ résultant des mouvements suivants :

- + 4,15 M€ au titre des dotations d'animation locale et de gestion locale des états spéciaux d'arrondissement en application de l'article L 2511-45 du CGCT,
- + 1,17 M€ au titre du FSRIF,
- - 18,30 M€ au titre du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC).

Les prélèvements sur ressources correspondent :

- à la création de provisions réglementées pour 22,50 M€ à la suite de la reprise de celles constituées en 2003, 2007 et 2011,
- au transfert de 15 M€ de la ville au département au titre des dotations aux amortissements,
- à l'ajustement de l'autofinancement volontaire pour 181,14 M€.

Enfin, l'équilibre du budget supplémentaire nécessite d'inscrire 388,86 € sur les dépenses imprévues.

*****

***

*

Telles sont les indications que je tenais à vous apporter à propos des budgets supplémentaires d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012 que je vous propose d'adopter aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris